

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 189

présenté par

M. Poisson, M. Tian, Mme Grosskost, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Martin-Lalande,
Mme Greff, Mme Rohfritsch, M. Decool, M. Philippe, Mme Genevard, Mme Le Callennec et
M. Sermier

ARTICLE 2

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 10 :

« 2° Soit d'avoir...*(le reste sans changement)* ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.